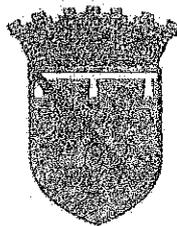


AR PREFECTURE

005-210500633-20160614-2016_A035-AI
Regu le 14/06/2016

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL
CONSTAT DE BIENS SANS MAITRE
PELISSIER Adolphe Emile Paul

Le Maire de LA GRAVE,

- Vu l'article 713 du Code Civil qui précise : « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés »
- Vu l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui stipule : « sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens, autres que les successions en déshérence dont l'Etat a demandé l'entrée en possession »
- Vu l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le relevé cadastral n° P 00012, au nom de Monsieur PELISSIER Adolphe Emile Paul – 3 Rue du Manège – 38000 GRENOBLE ;
- Vu le courriel de M. Brice DECHAMPRIS, du groupe Degaud en date du 7 décembre 2015 qui indique avoir fait une visite dans l'immeuble sis 3 Rue du Manège à 38000 GRENOBLE et constaté qu'aucune des trois boîtes aux lettres n'est au nom de Monsieur PELISSIER Adolphe Emile Paul. Il a enquêté sur La Grave et trouvé aucune personne qui connaîtrait M. PELISSIER Adolphe Emile Paul ;
- Vu les informations données par la Trésorerie de Monétier les Bains 05 par courrier du 23 mars 2016, à savoir que les taxes foncières au nom de Monsieur PELISSIER Adolphe Emile Paul sont émises à 0 € chaque année et ne sont donc pas réglées ;
- Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 29 mars 2016, qui indique que les biens considérés n'ont pas de propriétaire connu ;
- Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure portant constatation de la vacance des immeubles portés sur le relevé cadastral n° P 00012 ;

ARRETE

Article 1 : Sont présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de LA GRAVE, les biens immobiliers ci-après désignés :

- section D n°725p, lieu-dit «Entre les Rifs»,
- section E n°649, lieu-dit «La Coste»,
- section E n°1013, lieu-dit «Combe Rafine»,
- section F n°693, lieu-dit «Coutime»,
- section F n°1192, lieu-dit «Devant la Selle des Juges»,
- section F n°1196, lieu-dit «Devant la Selle des Juges»,
- section F n°1245, lieu-dit «Coin des Juges»,
- section F n°1253, lieu-dit «Coin des Juges»,
- section F n°1255 lieu-dit «Coin des Juges»,
- section F n°1426, lieu-dit «Souveyrane»,

.../...

AR PREFECTURE

- 005-210500633-20160614-2016-0035-HI
Regu le 14/06/2016
- section F n°1334, lieu-dit «Bayo»,
 - section F n°1845, lieu-dit «Champ Blanc»,
 - section F n°1931, lieu-dit «Ouevellière»,
 - section G n°275, lieu-dit «Champ Deviez»,
 - section G n°308, lieu-dit «Champ Deviez»,
 - section H n°400, lieu-dit «La Pare»,
 - section H n°1195, lieu-dit «Le Rochas»,

Dont le propriétaire (Monsieur PELISSIER Adolphe Emile Paul) est inconnu et les contributions foncières y afférentes non acquittées ou nulles depuis plus de trois années.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune
- Notifié aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire; tel que figurant au cadastre, à savoir : Monsieur PELISSIER Adolphe Emile Paul – 3 Rue du Manège – 38000 GRENOBLE et à l'habitant ou à l'exploitant de l'immeuble à savoir : néant
- Notifié à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes

Article 3 : A compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 2, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître. A défaut, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de LA GRAVE ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille ;

Article 5 : Le Préfet des Hautes-Alpes, le Directeur des Services Fiscaux des Hautes-Alpes et le maire de la commune de La Grave sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait LA GRAVE, le 14 juin 2016

Le Maire,
Jean-Pierre SEVREZ

Date dépôt préfecture : 14/06/2016

Date affichage : 14/06/2016

